



VILLE DE CHAMPLITTE

TÉLÉPHONE 03 84 67 64 10

Fax 03 84 67 63 52

E-mail: mairie.champlitte@wanadoo.fr

Conseil Municipal

Réunion du 19 Avril 2022

L'an 2022, le 19 avril, à dix-sept heures, le Conseil municipal de la commune de CHAMPLITTE s'est réuni à la Salle Polyvalente de CHAMPLITTE sous la présidence de Monsieur Patrice COLINET, Maire.

Etaient présents : Mesdames MOUSSARD Françoise – MILLE Eliane - SARTELET Aurélie - GAUTHERON Martine - DESGREZ Sandra - POUPLIN FOURCAUDOT Yvonne.

Messieurs COLINET Patrice - HARTMANN Daniel - HUMBERT Patrick - PANHALEUX Jean-Loup – PINEAU Jean-Christophe - AVENTINO Patrice - HENRIOT Jean-Marc

Absents excusés : MMES LAMBERT Catherine - THIBAUT Virginie -THEVENOT Martine (a donné procuration à Mme GAUTHERON Martine)
MM. GUILLAUME Christian (a donné procuration à M. COLINET Patrice) - VINCENT Raymond - CLERGET Eric

Madame Martine GAUTHERON a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Choix des entreprises pour la Maison France Services et des logements
- Contrat de prêt pour Financement travaux MFS logements, stade
- Aménagement de l'espace public « Place Charles Quint » : validation du dossier de consultation des entreprises et plan de financement prévisionnel
- Subvention voyage scolaire - Ecole Primaire
- Assainissement et eau potable de FRETTES : Maîtrise d'œuvre
- Vente d'une maison située 28, rue du Chirurgien Boy (Annule et remplace délibération 2022-060)
- Renouvellement convention de servitude avec SICAE, relative à l'implantation d'une ligne de courant électrique (Frettes-Genevrières)
- Aménagement du plateau sportif
- Aménagement de l'espace public « Louis Brûlé »
- Révision du tarif location du broyeur
- Questions diverses

M. le maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 30 Mars 2022. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des voix.

Il y a lieu de retirer une délibération à l'ordre du jour :

- Aménagement de l'espace public « Louis Brûlé »

2022-061 Choix des entreprises travaux pour la Maison France Services et des Logements

Madame Aurélie SARTELET, intéressée à l'affaire, sort de la salle afin de ne pas participer ni au débat ni au vote concernant cette délibération.

Dans le cadre d'une procédure adaptée, passée pour les travaux Maison France Service et Logements ;

Après analyse des offres des entreprises et présentation à l'assemblée délibérante ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (14 pour, 0 contre, 1 abstention),

- Retient les mieux-disants aux vues des critères techniques ;
- Les lots 05 et 08 n'ont pas reçu d'offres, en conséquence un appel d'offres sera relancé

Résultat définitif des appels d'offres par lot

	Entreprise retenue	Objet du lot	[en € HT]		
			Montant	Estimation	Ecart
Lot 1	BAI DINO	Démolition - VRD - Gros œuvre	19311.9	30747	-11435.1
Lot 2	ONTANI	Charpente - Couverture - Zing.	24598.5	23326	1272.5
Lot 3	Menuis. FARON	Menuiserie Ext. et Int.	103042.7	91021	12021.7
Lot 4	PIGHETTI SAS	Plâtrerie - Isol. - Peinture	84779	83498	1281
Lot 5		Revêtement sol - Faïences		17019	
Lot 6	LINOTTE Sarl	Sanitaire - Chauffage - Ventil.	54331.19	52900	1431.19
Lot 7	EDK Technologies	Electricité	59312	45100	14212
Lot 8		Serrurerie		4400	
Lot 9	PIGHETTI SAS	Rvlements de façades	25447	26650	-1203
Lot 10	DEVARENNES Rem.	Désamiantage - Déplombage	32500	60500	-28000
TOTAL :			403322.29	435161.00	-10419.71

2022-062 Contrat de prêt pour financement travaux Maison France Services logements et stade

Monsieur le maire informe qu'il est nécessaire de souscrire un prêt pour financer ces travaux et après consultation de différents organismes propose à l'assemblée de souscrire un prêt auprès du CREDIT

MUTUEL dont les conditions sont les suivantes :

Montant 300 000€

Durée 15 ans

Taux 0.94%

Commission 300€ prélevés au 1^{er} déblocage

Remboursement trimestriel

Echéances constantes en capital et intérêts : 5 366.64€ (21 536.82€/an)

Remboursement anticipé possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de

5% du capital remboursé par anticipation

Indice GISSLER : 1A

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le maire à souscrire le prêt auprès du CREDIT MUTUEL et à signer tout document afférent à ce dossier

2022-063 Aménagement de l'espace public « Place Charles Quint » : validation du dossier de consultation des entreprises et plan de financement prévisionnel

Vu la délibération du 27 mai 2021 approuvant le projet d'aménagement de la Place Charles Quint.

Vu la délibération du 22 décembre 2021 autorisant le Maire à solliciter l'aide de la Région pour ce projet d'aménagement dans le cadre du dispositif HABAM (Habitat-Aménagement).

Considérant que l'équipe municipale de Champlitte travaille depuis 2020 sur des projets d'envergure de valorisation, de réhabilitation et de sécurité pour l'aménagement du territoire de Champlitte,

Considérant que l'aménagement de la place Charles Quint a été déterminé comme prioritaire pour prendre en compte :

. Les risques de sécurité liés à la circulation des camions et engins agricoles lourds Rue du Cimetière,

. Les problématiques de stationnement,

. La construction potentielle d'un bâtiment complémentaire pour la maison médicale,

. L'implantation future des logements seniors « Ages et Vies »,

. La nécessité de valoriser l'ensemble patrimonial et environnemental du secteur (tour Charles Quint, douves etc)

. La problématique d'écoulement des eaux de pluie sur cette place remblayée ;

Considérant que pour limiter l'impact financier communal de cet aménagement, une révision de l'AVP a été demandée au maître d'œuvre (Fanny Cassani) afin de contenir l'enveloppe budgétaire à hauteur de 608 576.32 € (travaux hors éclairage)

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Travaux	608 576,32 €	Etat (DETR) 40 %	269 050,32 €
Maitrise d'œuvre	64 050,00 €	Région 30 %	201 787,89 €
		Fonds propres	201 787,91 €
Total	672 626,32 €		672 626,32 €

Après avoir présenté les propositions d'aménagement réalisées par le Cabinet d'architecte paysager de Fanny Cassani et le plan de financement prévisionnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide le lancement du dossier de consultation des entreprises conformément au dossier pro/exé,
- Valide le Plan de financement prévisionnel
- Sollicite les subventions allouées pour ce type d'opération
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

2022-064 Subvention voyage scolaire – Ecole Primaire

Madame Sandra DESGREZ, intéressée à l'affaire, sort de la salle afin de ne pas participer ni au débat ni au vote concernant cette délibération.

L'école primaire de Champlitte envisage d'organiser une classe découverte en Auvergne pour les élèves de CM2 du 13 au 15 juin 2022 et sollicite la commune pour une aide financière.

Le montant prévisionnel de ce projet s'élève à 5805 € et 16 élèves habitant la commune y participeraient.

Les parents d'élèves participeraient à hauteur de 130.00 €/élève et l'Association « Les Amis de l'Ecole » à hauteur de 87.00 €/élève .

Considérant la volonté de la Municipalité de maintenir sa démarche de soutien envers les écoles afin d'alléger la participation financière des parents concernés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (14 pour , 0 contre, 1 abstention)

- décide d'allouer une subvention de 25,00 €/élève qui participerait à ce voyage.

2022-065 Assainissement de FRETTES : Maîtrise d'œuvre

Vu la délibération 2016-08 en date du 07 Mars 2016 autorisant le Maire à acquérir une parcelle (950 ZL 70) en prévision de la réalisation d'une station d'épuration à FRETTES.

Vu la délibération 2017-013 en date du 13 Février 2017 autorisant la mise aux normes des réseaux et la création d'une station d'épuration à Frettes.

Vu le contrat ZRR établi entre la CC4R, l'AERMC et les communes concernées, et signé le 20/12/2021, précisant notamment qu'au programme de l'année 2022 étaient prévus les travaux d'assainissement (mise en réseau séparatif + STEP) et de renouvellement de conduites d'eau potable à Frettes,

Considérant qu'il était nécessaire d'actualiser les coûts des travaux et le montant de la maîtrise d'œuvre correspondant.

Au vu des devis établis par le cabinet ANDRE,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide les montants de travaux et de maîtrise d'œuvre proposés par le cabinet ANDRE pour l'assainissement de la commune de Frettes, comme suit,

[en €]	Estimation travaux	Maîtrise d'œuvre	Taux
Réseau et refoult.	250 000	10 940	4,4%
STEP	200 000	8 460	4,2%
Total Assainissement :	450 000	19 400	4,3%

2022-066 Eau Potable FRETTES : Maîtrise d'œuvre

Vu la délibération 2016-08 en date du 07 Mars 2016 autorisant le Maire à acquérir une parcelle (950 ZL 70) en prévision de la réalisation d'une station d'épuration à FRETTES.

Vu la délibération 2017-013 en date du 13 Février 2017 autorisant la mise aux normes des réseaux et la création d'une station d'épuration à Frettes.

Vu le contrat ZRR établi entre la CC4R, l'AERMC et les communes concernées, et signé le 20/12/2021, précisant notamment qu'au programme de l'année 2022 étaient prévus les travaux d'assainissement (mise en réseau séparatif + STEP) et de renouvellement de conduites d'eau potable à Frettes,

Considérant qu'il était nécessaire d'actualiser les coûts des travaux et le montant de la maîtrise d'œuvre correspondant.

Au vu des devis établis par le cabinet ANDRE,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide les montants de travaux et de maîtrise d'œuvre proposés par le cabinet ANDRE pour l'alimentation en eau potable de la commune de Frettes, comme suit,

[en €]	Estimation travaux	Maîtrise d'œuvre	Taux	
Alimentation Eau Potable	560 000	28 000	5,0%	

2022-067 Vente d'une maison située 28, rue du Chirurgien Boy

(Cette délibération annule et remplace la délibération 2022-040 du 30 mars 2022 suite à erreur matérielle).

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Madame Viktoria GORLOVA, qui souhaite acquérir la maison sise 28 rue du Chirurgien Boy à CHAMPLITTE, cadastrée 122 AL n°219 ainsi que la parcelle (cour) cadastrée AL601(13ca)

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de vendre à Madame Viktoria GORLOVA la maison cadastrée 122 AL n°219 ainsi que la parcelle cadastrée AL601 moyennant la somme de 25 000 €.
- Dit que la somme convenue sera intégralement au bénéfice de la Commune de Champlitte, entendu que la mention de l'acte de vente du 06 Mars 1989 (1/2 commune, 1/2 maison de retraite de la commune) devient caduque suite à l'absorption de la maison de retraite de Champlitte par le Groupement Hospitalier Haute-Saônois.

2022-068 Renouvellement convention de servitude avec SICAE, relative à l'implantation d'une ligne de courant électrique (Frettes-Genevrières)

Délibération ajournée

2022-069 Requalification du plateau sportif

La commune de Champlitte, située en zone de revitalisation rurale, souhaite requalifier le plateau sportif qui était celui du collège. Le collège n'étant plus, les installations étant vieillottes et délaissées, la requalification de cet espace est devenue une priorité.

Nous envisageons une utilisation du lieu par l'ensemble des habitants : il s'agira donc de créer un équipement sportif de proximité, multigénérationnel, en accès libre et gratuit.

Ce projet de création, qui a fait l'objet d'une consultation des écoles et des adolescents, est composé de 17 équipements et de peinture fitness.

Après étude de différentes variantes, le montant du devis de l'entreprise KOMPAN s'élève à 97 482,20 euros.

Le plan de financement est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

15/04/2022

au

	Montant prévisionnel HT [en euros]		Montant prévisionnel [en euros]	Taux
Fourniture et pose	97 482,20	Etat - DETR	29 244,66	30%
		ANS	48 741,10	50%
		Auto-financement :	19 496,44	20%

Total général prévisionnel	97 482,20 €
-----------------------------------	--------------------

97 482,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet de requalification du plateau sportif
- Valide le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus
- S'engage à prendre en charge la part non subventionnée
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

2022-070 Révision du tarif location de broyeur à végétaux autonome

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe les nouveaux tarifs de location du broyeur à végétaux autonome comme suit à partir du 01/05/2022

(ce tarif comprend la location de la machine ainsi que la mise à disposition de 2 employés communaux)

Tarif actuel		Proposition	
2 h	80 €	par heure	40 €
1/2 journée	120 €	1/2 journée	120 €
		(8h30 - 12h ou 13h30 - 17h)	
		journée	200 €

- Dit que ces locations seront versées au Centre d'Action Sociale de la commune de Champlitte.